

Responsabilités des élèves

- Les élèves doivent se comporter de façon à assurer la sécurité et le bien-être de tous.
- Les élèves doivent savoir comment suivre les procédures de sécurité et pourquoi ils doivent le faire.
- Les élèves doivent suivre les directives établies en matière de comportement.
- Les normes de sécurité sont affectées par l'habileté et la compréhension de l'élève.
- Les élèves doivent signaler toutes les blessures au personnel enseignant, y compris chaque fois qu'un ou une élève se cogne la tête, ou encore démontre ou signale des signes ou symptômes d'une commotion cérébrale.
- Les élèves doivent informer l'enseignant de tout problème concernant l'équipement.
- Les élèves doivent graduellement assumer une plus grande part de responsabilité face à leur propre sécurité et à celle des autres.
- En respectant les procédures, en utilisant l'équipement conformément aux directives, en portant les vêtements appropriés, en évaluant les risques de danger jusqu'à un certain point et en prenant certaines précautions, l'élève peut contribuer à sa propre sécurité et à celle des autres durant la pratique d'activités physiques.
- Les élèves doivent être informés de l'importance de signaler tout comportement qui contrevient aux directives établies en matière de comportement.
- Il est strictement interdit aux élèves avant, pendant ou après les activités parrainées par l'école, que ce soit sur place ou à l'extérieur, de participer à la consommation d'alcool et à l'usage non médical de drogues, y compris les drogues améliorant la performance.